

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECLAT No 84/195 du 22/2/64
Fortant intégration et nomination de
Monsieur NGADZOUA Vincent dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Techniques (TRAVAUX
PUBLICS). - 00000 -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
DGB
//
DCF
7
(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21/5/1953 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 63/81/EP-EL du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP-EL du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et relassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements individuels des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 2017/ELN/DG-ROC/DOE du 24/5/1983 du Directeur
de l'Orientatation et des Eourses transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECLAT E.-

.../...

YH

ARTICLE 1^{er}:- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3/3/1960, susvisé, Monsieur NGABESOU Vincent, né le 8/5/1952 à Djanbala, titulaire du Diplôme de Génie Mécanique (option : Conversion Electro-Mécanique d'Energie) obtenu à l'Université de Technologie de Compiègne (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

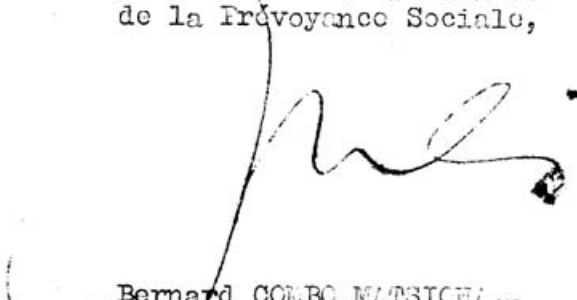
Brazzaville, le 22 Février 1984

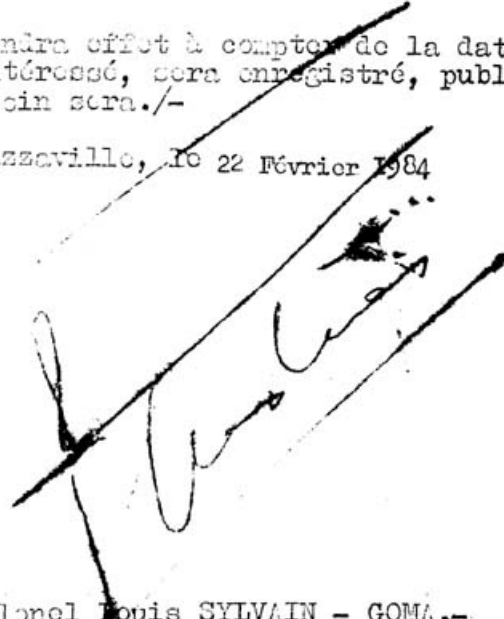
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA.-


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

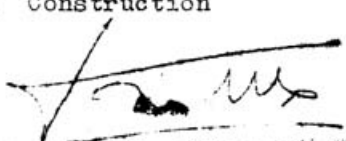

Itihi Ossétoumba LAKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC
DGTF/DFP
DFP/BST
DGB
DCF
MTPS
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
2
2
3
3
2
3
1
2./-

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction


Lieutenant-Colonel Bénédict MOUNDELE-NGOLLO.-